



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Lima, le 17 mai 2008
9540/08 (Presse 131)
(OR. en)

**TROISIÈME SOMMET ENTRE LE CHILI
ET LA TROÏKA DE L'UE
Lima, Pérou, le 17 mai 2008**

Communiqué conjoint

Le troisième sommet organisé dans le cadre du dialogue politique institutionnalisé entre le Chili et l'Union européenne a eu lieu le 17 mai 2008 entre la présidente du Chili, Mme Michelle Bachelet, et la troïka de l'UE, représentée par M. Janez Janša, premier ministre de la Slovénie et actuel président de l'UE, et M. José Manuel Durão Barroso, président de la Commission européenne.

1. Après les sessions de Guadalajara (2004) et de Vienne (2006), il s'agit de la troisième session du dialogue politique institutionnalisé entre le Chili et l'Union européenne au niveau des chefs d'État ou de gouvernement depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association entre le Chili et l'Union européenne, signé à Bruxelles le 18 novembre 2002.

P R E S S E

Cette troisième réunion s'est déroulée dans une atmosphère très positive, reflétant les bonnes relations qui existent dans tous les domaines entre le Chili et l'Union européenne. Pendant la réunion, les deux parties ont confirmé leur volonté de continuer de renforcer leurs relations.

2. Évoquant les cinq années écoulées depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association, les deux parties sont parvenues à la conclusion que l'évolution et la mise en œuvre de cet accord ont été positives. Elles ont fait le bilan des principales activités qu'elles ont menées depuis le dernier sommet bilatéral, à savoir, la première réunion des représentants de la société civile sur la mise en œuvre de l'accord (Santiago, 29 novembre 2006); la deuxième session du dialogue sectoriel sur l'emploi et les services publics de l'emploi (Bruxelles, 22 mars 2007) et le premier forum régional sur la cohésion sociale (Santiago, 24 septembre 2007). Les parties ont souligné l'excellente coopération observée dans l'organisation de ces réunions, le niveau élevé des participants et les conclusions intéressantes dégagées sur des thèmes d'intérêt commun.
3. Les deux parties ont noté que ces activités ainsi que d'autres – parallèlement aux trois réunions du conseil et aux cinq réunions du comité d'association Chili-UE organisées jusqu'à présent – constituent des exemples concrets de la bonne mise en œuvre de l'accord, de la réalisation des engagements pris et de la coopération active dans les domaines d'intérêt commun. Les parties se sont engagées à poursuivre les dialogues sectoriels ainsi que leurs efforts visant à faire progresser et à consolider le processus d'association mutuelle.
4. En outre, dans le cadre de leur objectif commun consistant à approfondir leurs relations mutuelles et à renforcer le dialogue politique, le Chili a annoncé qu'il souhaitait travailler avec l'Union européenne sur le suivi des questions relatives à la cohésion sociale et/ou au changement climatique inscrites dans le programme de Lima. De même, les parties sont convenues d'améliorer leur coordination dans les enceintes multilatérales, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme. À cette fin, elles ont décidé d'organiser prochainement une réunion de coordination au niveau des hauts fonctionnaires à Bruxelles. Pour marquer le cinquième anniversaire de l'accord d'association, les parties ont également décidé d'organiser un séminaire auquel participeront tous les acteurs concernés et qui sera orienté vers l'avenir.

5. Par ailleurs, les deux parties ont pris note des progrès importants constatés dans les relations commerciales depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association. Elles sont convenues de la nécessité de continuer d'avancer dans ce domaine. À cet égard, elles ont déclaré qu'elles souhaitaient examiner l'approfondissement de l'accord par l'amélioration de l'accès des biens et services sur la base d'une négociation dûment équilibrée.
6. L'Union européenne a formulé des observations sur les aspects les plus intéressants du processus d'intégration européenne, et en particulier sur le traité de Lisbonne et sa ratification, ainsi que sur le processus d'élargissement.
7. La troïka de l'Union européenne a informé les participants de l'état d'avancement des négociations sur les accords d'association entre l'UE et l'Amérique centrale, la Communauté andine de Nations et le Mercosur, en mettant l'accent sur les progrès accomplis.
8. Les parties sont convenues de concentrer la coopération au développement bilatérale pour la période 2007-2010 sur les secteurs prioritaires suivants:
 - l'innovation et la compétitivité, un secteur qui bénéficiera d'un budget total de 20,5 millions d'euros sur quatre ans, dont 10,25 millions d'euros financés par Communauté européenne;
 - la cohésion sociale, l'accent étant mis sur les programmes de coopération axés sur l'aide à l'éducation, à la protection sociale et à l'emploi. À cette fin, un total de 20,5 millions d'euros sera mis à disposition, dont 10,25 millions d'euros financés par la Communauté européenne pour la même période;
 - l'enseignement supérieur, par le lancement d'une fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus avec le Chili, pour laquelle la contribution de la CE s'élève à 4,92 millions d'euros (soit 100 %) pour la même période. Ce programme prévoit le financement de 140 bourses de mastère, de doctorat et post-doctorales pour des étudiants chiliens venant faire leurs études en Europe.

Toutes ces initiatives de coopération bilatérale font partie du programme Chili-Commission européenne pour la période 2007-2010.

9. Reconnaissant le rôle que jouent le progrès scientifique et l'innovation technique dans le développement des pays, les parties se sont mutuellement félicitées des progrès accomplis dans le cadre de l'accord conclu en 2002 dans le domaine des sciences et technologies entre l'UE et le Chili et de la bonne coopération dans ce domaine et elles ont constaté qu'il y a encore des possibilités d'amélioration. À cet égard, les parties ont été d'accord pour dire que la visite effectuée au Chili en octobre 2007 par M. Janez Potočnik, membre de la Commission chargé de la recherche scientifique, constituait une preuve concrète de la priorité accordée à la coopération dans ce domaine.
10. Les parties ont également réaffirmé qu'il était important de faire progresser le développement et la mise en œuvre de la télévision numérique, qui constitue un instrument important dans les efforts menés pour lutter contre la barrière de l'exclusion dans le domaine des communications. L'UE a souligné les avantages que présente la norme européenne pour atteindre ces objectifs et le rôle que celle-ci jouerait pour renforcer les relations bilatérales.
11. Les parties ont réaffirmé leur volonté de renforcer les relations bilatérales dans le domaine de l'aviation civile. Le Chili a souligné qu'il était important de négocier un meilleur accord dans le domaine de l'aviation et le rôle que celui-ci jouerait pour renforcer les relations bilatérales.
12. Enfin, dans le cadre du dialogue politique institutionnalisé, les deux parties ont décidé d'organiser une autre réunion au niveau des chefs d'État ou de gouvernement à une date convenue d'un commun accord.